

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2011

RÈGLEMENT DES COMPTES POUR 2010 - (n° 3507)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE PREMIER

À la neuvième ligne de la première colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des Communautés européennes »

les mots :

« de l'Union européenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.